

## Préparation de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité des participants du FCPF

Gabon - 22 au 25 mars 2010

### Analyse des RPP de l'Argentine, du Ghana, du Mexique, de la RDC et du Surinam

Les RPP de l'Argentine, du Ghana, du Mexique, de la RDC et du Surinam ont été analysés en suivant la grille de lecture en annexe. Ci-dessous le sommaire du rapport :

<b>1. Synthèse générale des notes</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Argentine</b> .....	<b>3</b>
Synthèse .....	3
Composante 1a.....	4
Composante 1b .....	4
Composante 2a.....	4
Composante 2b .....	5
Composante 2c.....	5
Composante 2d .....	5
Composante 3.....	5
Composante 4.....	6
Composante 5.....	6
<b>3. Ghana</b> .....	<b>7</b>
Synthèse .....	7
Composante 1a.....	8
Composante 1b .....	8
Composante 2a.....	8
Composante 2b .....	9
Composante 2c.....	9
Composante 2d .....	9
Composante 3.....	9
Composante 4.....	10
Composante 5.....	10
<b>4. Mexique</b> .....	<b>11</b>
Synthèse .....	11
Composante 1a.....	12
Composante 1b .....	12
Composante 2a.....	12
Composante 2b .....	13
Composante 2c.....	13
Composante 2d .....	13
Composante 3.....	13
Composante 4.....	14
Composante 5.....	14
<b>5. RDC</b> .....	<b>15</b>
Synthèse .....	15
Composante 1a.....	16
Composante 1b .....	16
Composante 2a.....	16
Composante 2b .....	17
Composante 2c.....	17
Composante 2d .....	18
Composante 3.....	18
Composante 4.....	19
Composante 5.....	19

6. Surinam.....	20
Synthèse .....	20
Composante 1a : .....	21
Composante 1b .....	21
Composante 2a.....	21
Composante 2b .....	22
Composante 2c.....	22
Composante 2d .....	23
Composante 3 : .....	23
Composante 4.....	24
Composante 5.....	24
Annexe 1 – Grille d’analyse.....	25
Composantes 1a : portage institutionnel du REDD+ .....	25
Composantes 2a : analyse du contexte national .....	25
Composante 2b : stratégie nationale .....	26
Composante 2c : mise en oeuvre.....	26
Composante 2d : évaluation d’impact socio environnemental .....	26
Composante 3 : scénario de référence .....	27
Composante 4 : mesure, rapportage et vérification.....	27
Composante 5 : budget.....	27
Annexe 2 – Grille pour l’analyse de la composante 3 .....	28
Critères d’analyse : .....	28
Articulation avec les autres composantes : .....	28

## 1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES NOTES

Composante	Argentine	Ghana	Mexique	RDC	Surinam
1a	3	1	2	1	4
1b	2	2,5	2	3	4
2a	3	4	2	2	3
2b	2	4	1	3	2
2c	2	2	1	3	2
2d	1	3	3	3	2
3	1	3	4	3,5	2
4	2,5	3,5	3	2	2
5	3,5	2	3	1	1
<b>Moyenne</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>

NB : Les moyennes, faites sans pondération particulière, ont bien évidemment une utilité limitée et ne sont mentionnées qu’à titre illustratif.

## 2. ARGENTINE

### Synthèse

1a : Composante claire et précise à tous points de vue. Seuls (gros) points noirs : la prise de décision est trop déséquilibrée et il n'y a pas de procédure de résolution des conflits. Note : 3.

1b : La liste des parties prenantes à consulter paraît exhaustive, mais le contenu et les méthodes des consultations ne sont pas détaillés, si ce n'est pour le cas spécifique des peuples indigènes. Cette composante du RPP doit être travaillée en profondeur. Note : 2.

2 : Il y a un état des lieux complet des politiques et législations du secteur forêt – environnement à l'échelon fédéral. La stratégie s'appuiera sur ces politiques et lois en y intégrant les objectifs spécifiques au REDD. Cependant, les politiques sectorielles hors du secteur forêt – environnement et le contexte macro-économique du pays ne sont pas assez pris en compte dans l'analyse. De plus, le niveau provincial n'est pas assez traité. Il faudrait (i) Mener une analyse plus poussée au niveau des provinces, au moins pour celles où le processus de déforestation a été le plus important dans les dernières années, (ii) Améliorer la prise en compte des politiques publiques des autres secteurs, en particulier l'agriculture et l'élevage, et l'énergie, (iii) Présenter de façon plus claire et structurée la composante 2b et compléter les éléments manquants dans les composantes 2c et 2d). Notes : 2a = 3, 2b = 2, 2c = 2, 2d = 1. Moyenne pour 2 = 2.

3 : Les différentes étapes pour établir le scénario de référence ne sont en réalité présentées que dans un court paragraphe de la composante 3 (p. 71), avec très peu de détails, de choix méthodologique, ou d'analyse de l'existant. La composante changement d'usage des sols du scénario est rapidement abordée dans la composante 2a où il est prévu une revue des modèles existants pour construire à terme un modèle national intégrateur. La composante 3 est davantage consacrée au scénario REDD+, à l'utilisation des financements nationaux et internationaux et à une première estimation des émissions potentielles sans REDD en fonction du degré de mise en œuvre de la loi 26331. La question du plan d'action pour établir le scénario de référence est elle-même peu traitée. Note : 1.

4 : Bonne intégration du MRV dans le RPP mais l'articulation fédérale/nationale/régionale reste encore à définir et planifier. Absence d'identification des acteurs concernés au niveau fédéral et régional, le niveau national étant par ailleurs bien décrit. D'autre part, le suivi se concentre sur le carbone et trop peu sur le reste : social, environnemental, et efficacité des actions passées/scénario de référence. Ceci induit des lacunes dans la définition d'une approche participative car c'est à ces niveaux qu'elle peut être la plus utile. Il conviendrait également d'approfondir le suivi du scénario de référence, peu développé et pourtant crucial. Note : 2,5.

5 : Budget clair et bien détaillé, avec près de 50% d'autofinancement. Un risque que le budget dévolu à la composante 3 soit trop faible au regard des travaux à financer. Enfin, l'Argentine espère 4,6 millions de \$UDS du FCPF alors qu'il est prévu 3,2 millions de \$US par pays...Resterait donc 1,4 millions de \$US à trouver pour financer le RPP. Note : 3,5.



## Composante 1a

Structure : Le Groupe de travail REDD (GTN) est sous tutelle du Comité gouvernemental climat.

Composition : Le GTN-REDD est composé d'un secrétariat (Secrétariat d'Etat à l'environnement), d'un collège des Ministères (1 représentant pour chaque : agriculture, plan, énergie, économie), d'un collège de la société civile (1 représentant pour chaque : ONG + agriculteurs + centres scientifiques + administration nationale des parcs + organisme de coordination fédérale des politiques environnementales + peuples indigènes). Tous ces membres sont intérimaires : d'ici 6 mois, il est prévu la signature d'un règlement intérieur par les Dircab des Ministères et l'officialisation des représentants (vote interne pour les « sous collèges » suivants de la société civile: ONG, agriculteurs, peuples indigènes, scientifiques).

Rôles : Définis extensivement et précisément en pp. 5-6.

Décision : Par vote à la majorité : 1 voix pour le Secrétariat d'Etat à l'environnement, 1 voix pour le collège des Ministères, 1 voix pour le collège de la société civile. Il y a un déséquilibre évident en faveur des pouvoirs publics et pas de possibilité de recours/veto de la société civile. Il n'y a pas de procédure de résolution des conflits.

Calendrier : L'objectif est d'intégrer la stratégie REDD dans la stratégie globale de développement sobre en carbone (prévue pour 2011). Il est prévue une réunion du GTN-REDD par trimestre et une avancée en 3 phases : 1/ d'ici 6 mois, formaliser le GTN-REDD, 2/ Mettre en œuvre techniquement le RPP, 3/ Monter le sujet au niveau politique pour que les Ministres arbitrent les points cruciaux de la stratégie REDD+.

## Composante 1b

Périmètre : la liste des parties prenantes est faite en pp. 14-15 et semble exhaustive.

Consultations faites : mis à part l'atelier de lancement du processus RPP en avril 2009, les consultations décrites en pp. 10-14 ne semblent avoir été faites spécifiquement pour l'élaboration du RPP, mais plutôt en marge d'autres processus/événements (stratégie changement climatique, second inventaire national, congrès forestier mondial, etc.). Les consultations semblent donc assez faibles.

Contenus : le contenu des consultations générales reste assez flou. Il est seulement détaillé pour les peuples indigènes (pp. 18-21).

Méthodes : Elles ne sont pas détaillées. Il est seulement indiqué les grandes étapes du plan de consultation : élaboration, validation, mise en œuvre. Tout reste ouvert à ce stade.

Ressources humaines : aspect non détaillé, si ce n'est simple mention de « points focaux provinciaux REDD » qui interviendraient dans les consultations...mais le RPP ne dit pas comment.

Avis : aspect non détaillé.

## Composante 2a

Analyse : l'information fournie est assez complète mais cette partie pourrait être plus synthétique et mieux structurée. Le poids politique et culturel du secteur agricole, son importance dans l'économie Argentine (solde commercial, équilibre des finances publiques) ne sont pas cités, alors que ce seront des défis majeurs pour le REDD dans le pays.

Précision/Fiabilité : il manque une analyse quantitative et spatiale précise des dynamiques de déforestation et dégradation forestière. L'information fournie reste trop générale.



Capitalisation : l'analyse se concentre trop sur les lois et politiques fédérales alors que c'est au niveau de l'adaptation et l'application des lois par les Provinces que se trouvent les principaux problèmes.

Méthodes : l'approche utilisée pour compléter cette partie n'est pas décrite.

Compléments : des éléments manquent ou ne sont pas suffisamment traités (dynamiques de déforestation et dégradation, enjeux fonciers, capacités provinciales) mais des études supplémentaires sont prévues pour y remédier.

## Composante 2b

Pertinence : manque de clarté et structuration. Les options envisagées apparaissent comme une liste sans hiérarchisation/classement des actions par rapport aux causes et aux agents de la déforestation. Le lien avec les causes de la déforestation n'est pas assez explicite. Ainsi, la dernière partie dédiée aux revendications foncières des communautés indigènes apparaît sans lien avec la composante 2a (où elle est à peine abordée) et les causes de déforestation identifiées.

Efficacité : cf. risques ci - dessous

Efficience : cf. risques ci - dessous

Cohérence : La stratégie s'appuie bien sur les principaux programmes sectoriels forestiers, mais semble plutôt déconnectée des autres politiques sectorielles (agriculture-élevage, infrastructures, énergie, mines). L'intégration avec les politiques nationales de production agricole et d'élevage sera pourtant primordiale pour le succès de REDD en Argentine (par ex., un des axes de travail envisagés est de réduire la rente des usages du sol dans les zones de front pionnier agricole).

Risques : Les critères d'analyse de l'efficacité, l'efficience et des risques des différentes options ne sont pas développés, au-delà de l'évaluation des coûts d'abattement. Le programme de travail proposé prévoit de développer ces critères mais une liste préalable devrait se trouver dans le RPP.

## Composante 2c

Coordination : les structures et processus de concertation, prise de décision, mise en œuvre et contrôle ne sont pas abordés.

Gestion et distribution des ressources : cf. « cadre légal » ci-dessous.

Echelle : la question de l'articulation entre niveau national et provincial n'est pas discutée, alors que le rôle des Provinces dans la mise en œuvre du REDD sera très important.

Cadre légal : la composante fait l'état des lieux des bases législatives fédérales sur lesquelles le pays pourra s'appuyer pour les aspects légaux liés aux crédits carbone et à la gestion et répartition des ressources REDD, et prévoit les études complémentaires.

## Composante 2d

La composante n'est pas traitée. Il s'agit pour l'essentiel d'un plan de consultations et divulgation, qui a sa place en composante 1b, mais qui ne répond pas à l'objet de la composante 2d.

## Composante 3

Evaluation de l'existant : Absence d'état des lieux et d'analyse critique (i) des données sur les facteurs historiques et futurs de déforestation, et sur les émissions historiques (ii) des capacités nationales (plusieurs structures susceptibles sont mentionnées, mais sans évaluer leurs compétences), (iii) des initiatives de modélisation et de leur intérêt pour le scénario de référence national (les modèles STELLA et CLUE sont mentionnés dans la composante 2a, mais sans description du contexte dans lequel ils ont été utilisés et de leur intérêt au niveau national).

Cohérence de l'approche proposée :

1. Processus de déforestation et stratégie : l'approche de modélisation mentionnée n'est ni détaillée, ni mise en parallèle de l'évolution future des causes de déforestation ou des principaux éléments de la stratégie. L'intérêt de scénarios infranationaux n'est pas évalué.
2. Capacités nationales : ni l'approche ni les capacités des institutions ne sont présentées.
3. Système de suivi : un SIG sera mis en place pour le suivi des causes de déforestation et permettra de réajuster la composante changement d'usage des sols du scénario de référence.
4. Cohérence interne : il est nécessaire de clarifier ce qui relève du scénario de référence et du scénario REDD+ (si la loi 26331 relève du scénario REDD+, le scénario de référence doit couvrir la période historique antérieure à 2007, et non post-2007). Par ailleurs, la revue indépendante du scénario doit avoir lieu lorsque toutes les étapes seront terminées (année 3 et non en année 1). Enfin, la partie de la composante. 2a sur la modélisation doit être clarifiée dans la composante. 3.

Crédibilité : une révision du scénario de référence par des experts indépendants est prévue.

Aide à la décision : dans la composante 2a, il est précisé que les modèles construits serviront d'aide à la décision sur une base scientifique solide. Mais ces modalités (institutionnelles notamment) d'alimentation de la stratégie ne sont pas clairement établies.

## Composante 4

Intégration : Présence de presque toutes les composantes exposées dans la stratégie : REDD en priorité, puis graduellement vers REDD+, et suivi du scénario de référence. Il manque cependant le suivi des impacts sociaux et environnementaux. Répartition des efforts bien définie en fonction du contexte : déboisement (*Tier 3*) puis dégradation (*Tier 2*). Manque de procédure, notamment sur le suivi de l'efficacité de la Loi 26.331 (protection des forêts native), base du scénario de référence. Ce point devrait être approfondi.

Cohérence : Manque de clarté au niveau des acteurs du suivi fédéral et régional. L'articulation fédéral/régional est difficilement lisible ; il faudrait identifier les acteurs. Les actions sont cohérentes au regard du contexte argentin avec des actions prévues pour atteindre un niveau *Tier 3*, déjà en *Tier 2*. L'approche participative se concentre sur le rapportage et la vérification ; elle pourrait être plus étendue, notamment au niveau du scénario de référence (suivi des drivers).

Méthodo : Procédures en accord avec les directives existantes. Procédures peu approfondies sur la partie dégradation (biomasse) mais qui doivent faire l'objet d'études (réaliste). Procédures trop faibles pour le suivi du scénario de référence (efficacité du cadre réglementaire).

Amélioration continue : Bonne capitalisation de l'existant. Manque de procédures de suivi des compétences acquises en cours de mise en œuvre de la stratégie REDD.

## Composante 5

Clarté : pour chaque composante ou sous-composante, les montants sont désagrégés activité par activité à la dizaine de milliers de \$US près. Le budget est très clair.

Montant : avec un budget total de 8,9 millions de \$US, le budget reste mesuré. Les montants par composante et sous-composante paraissent équilibrés, sauf en ce qui concerne la composante 3. Avec seulement 0,49 million de \$US, il semble difficile de développer un travail de modélisation économique précis dans le contexte argentin, où les facteurs de déforestation sont pour la plupart « globalisés » (cours du soja, du bois de trituration, de la viande bovine et ovine)

Auto-financement : impressionnant, l'Argentine s'engageant à auto-financer près de 50% du RPP.

Co-financements : aucun mis à part le FCPF, qui est attendu pour 4,6 millions de \$US...Alors même que l'allocation est de 3,2 millions de \$US : reste donc 1,4 million de \$US à trouver.



## 3. GHANA

### Synthèse

1a : Usine à gaz. Trop de comités, aux rôles et aux compositions imprécis...Sûrement un problème de leadership ministériel sur le sujet (antagonisme environnement/forêt). Note : 1.

1b : Partie très détaillée, avec force explications méthodo. et chronogrammes... Une présentation moins touffue faciliterait la compréhension. Les consultations futures semblent bien planifiées. Les conclusions des consultations déjà faites sont malheureusement trop frustes. Note : 2,5.

2 : Une bonne analyse du contexte national et des causes de déforestation, des options de stratégie REDD pertinentes, cohérentes et une bonne prise en compte des critères d'efficacité, d'efficience et des risques associés aux options. Les plans d'action pour la mise en place du cadre de mise en œuvre et l'évaluation socio environnementale sont de bonne qualité d'un point de vue conceptuel, mais ne s'appuient pas sur un état des lieux de l'existant. Approche trop théorique qui ne montre pas une appropriation suffisante de ces sujets par les autorités nationales. Au sujet du cadre de mise en œuvre, il est nécessaire de rattacher les analyses et actions prévues à un état des lieux, même préliminaire, des structures institutionnelles et législations actuelles, des expériences passées sur lesquelles le Ghana pourrait s'appuyer. De même, sur l'évaluation socio environnementale, on doit s'appuyer sur une analyse préalable des impacts potentiels. Notes : 2a = 4, 2b = 4, 2c = 2, 2d = 3. Moyenne pour 2 = 3

3 : Essentiellement consacrée à l'estimation des émissions/absorptions historiques qui doit servir de base à l'élaboration du scénario de référence. Ces émissions historiques seront ensuite projetées dans le futur selon différents scénarios, et sur la base d'un certain nombre de facteurs (PIB, croissance de la population, expansion agricole, expansion du secteur forestier, plans de développement sectoriels, programmes spécifiques d'investissement, autres coefficients d'ajustement...). Cet aspect là est cependant très « standard » et peu développé. Il s'agit d'une approche prudente, dans la mesure où les lignes directrices de la CCNUCC ne sont pas encore disponibles et pourraient venir orienter la construction de scénarios ajustés. La partie sur l'évaluation des émissions historiques est traitée de manière complète, mais la partie ajustement est très peu détaillée. Sans pour autant chercher à se positionner sur le plan méthodologique, une évaluation des données disponibles et des activités plus précises de renforcement de capacité en matière de modélisation auraient été intéressantes. Note : 3.

4 : Le MRV est très cohérent dans son ensemble mais mériterait de plus amples efforts sur les procédures. Note : 3,5.

5 : Il existe des erreurs de report du budget (5,7 millions de \$US affichés contre 5,4 millions après calcul ligne à ligne). Ce budget est déséquilibré, avec 25% des fonds destinés à la composante 1a. Enfin, 55% du budget reste à trouver, l'autofinancement étant de 14% et le FCPF en couvrant 31%. Note : 2.



## Composante 1a

Structure : Elle est très compliquée (Cf. schéma p18) ! Il existe 8 entités...un (1) Conseil consultatif de l'environnement ("EAC"), qui chapeaute un (2) Comité technique du EAC, qui lui même chapeaute deux autres comités : un (3) Comité national du changement climatique multi-acteurs sous le Ministère de l'environnement (MEST) et un (2) Comité national REDD+ sous le Ministère du foncier (MLRN). En dessous de ces 2 derniers comités, il y a encore 4 entités dont 3 dépendent de la Commission forestière et une de l'Agence nationale de l'environnement. De plus, il est prévu la création d'un Conseil consultatif de l'environnement (coordination politique de haut niveau) : pourquoi créer une 9<sup>ème</sup> entité ? Cette volonté de créer autant de comité n'est-elle pas révélatrice d'un antagonisme entre le Comité REDD du MLRN et le Comité climat du MEST ?

Composition : Il y a 23 membres dans le Comité REDD du MEST. Il n'y a pas d'explication sur les choix qui ont présidé à la composition de ce Comité. Il est juste dit au 3<sup>ème</sup> § de la p19 du RPP que les membres du Comité ont été "nominés" : par qui est sur quelle base ? Il y a une incohérence entre la liste du Comité pp. 2-3 de l'annexe du RPP et les listes des sous-groupes p5 de l'annexe: des organismes (e.g. IUCN, Care) apparaissent dans les sous-groupes mais par dans le Comité.

Rôles : Les termes de référence du Comité REDD sont listés en pp. 3-4 de l'annexe du RPP...mais les rôles restent flous car l'ancrage institutionnel est flou lui aussi.

Décision : Le mode de prise de décision n'est pas indiqué. Pour ce qui est de la résolution des conflits, il est expliqué, en haut de p20 du RPP, que le principe de subsidiarité s'applique et, si problème, le conflit est remonté à la Présidence et au Parlement.

Calendrier : 4 phases : (1) Renforcer le secrétariat du Comité REDD (Unité changement climatique de la Commission forestière), (2) Renforcer le Comité national REDD du MLRN (et remanier sa composition, voire la fondre avec celle du Comité VPA/FLEGT), (3) Renforcer le Forum forestier, (4) Créer un Conseil consultatif de l'environnement (coordination politique de haut niveau)

## Composante 1b

Périmètre : la liste des parties prenantes est faite en pp. 8-9 de l'annexe, avec les quatre groupes cibles principaux suivants : société civile, administration, organismes parapublics et secteur privé. On peut regretter que cette liste donne l'effet d'un inventaire à la Prévert, car il n'y a pas de hiérarchisation en terme d'importance des consultations à mener (par exemple, le Ghana Cocoa Board est sûrement le plus important des parties prenantes à rencontrer parmi les organismes parapublics, mais il apparaît en milieu de liste sans autre commentaire).

Consultations faites : les listes de participants aux différentes consultations sont consignées sur 22 pages (pp. 9-30 de l'annexe), mais les principales conclusions de ces consultations sont résumés très sommairement et tiennent en 5 points en haut de p31 de l'annexe. Il est dommage que l'apparent effort de consultations durant l'élaboration du RPP soit si mal mis en valeur.

Contenus : le contenu des consultations est bien détaillé en p39 de l'annexe : bases du REDD+, récompenses du REDD+ ; tenure foncière, gouvernance forestière, redistribution des récompenses, projets et activités REDD+ potentiels.

Méthodes : 3 approches sont proposées en pp. 39-40 de l'annexe, avec implication croissante des parties prenantes : (i) information, consultation, participation à l'élaboration de la stratégie REDD+.

Ressources humaines et prise en compte des avis : aspect non détaillé.

## Composante 2a

Analyse : liste exhaustive des facteurs directs et indirects, intra et extra secteur forestier. Les principales tendances (exploitation forestière illégale, agro-industrie, agriculture sur abatis-brûlis, énergie bois, activités minières) sont bien décrites.

Précision/fiabilité : pas de données quantitatives hors de celles déjà données dans la R-PIN.

Capitalisation : analyse d'abord générale sur les échecs de la planification des politiques de développement et de la gouvernance des ressources naturelles. Les principaux défauts sont plus précisément passés en revue le long de l'analyse des principales tendances de déforestation.

Méthodes : non indiqué.

Compléments : études supplémentaires pour compléter les manques de précision. Les autres études de la liste devraient se trouver dans la composante 2b : il s'agit plus du développement des options de stratégie REDD. Les options envisagées répondent bien aux causes de déforestation.

## Composante 2b

Pertinence : les options ciblent bien les causes de déforestation et semblent adéquates.

Efficacité : les options semblent réalistes, les obstacles à la mise en œuvre ne sont pas sous-estimés, il est tenu compte des barrières potentielles.

Efficience : des analyses coûts-bénéfices sont prévues.

Cohérence : le lien avec les autres politiques sectorielles et les réformes en cours est fait de façon apparemment systématique.

Risques : l'analyse n'est pas systématique, mais les risques sont listés et leur analyse est prévue.

## Composante 2c

Coordination : pas d'analyse du contexte politique et institutionnel lié à la mise en œuvre du REDD au Ghana : quelles structures, quels processus de coordination pourraient être utilisés (lien à faire avec la composante 1a) ? Sur quelles législations pourrait-on s'appuyer ?

Gestion et distribution des ressources : pas de diagnostic de l'existant : expériences passées de gestion et distribution des ressources ? Succès et échecs sur lesquels se baser ?

Echelle de mise en œuvre : ce point n'est pas bien traité. Le RPP mentionne la nécessité de mettre en place des procédures d'approbation/comptabilisation de projets, sans que la pertinence de l'échelle de mise en œuvre n'ait été discutée au préalable.

Cadre légal : pas d'analyse du cadre législatif existant. Les actions prévues couvrent les enjeux de façon à peu près exhaustive, mais l'analyse est déconnectée, à quelques exceptions près, du contexte national : on pourrait presque copier-coller cette partie telle quelle dans un autre RPP.

## Composante 2d

Analyse préalable : il est fait référence à un *background paper*, mais ces réflexions initiales devraient être synthétisées et présentées dans cette composante.

Méthodes proposées : il est fait référence à diverses méthodes possibles : *Strategic Environment Assesment*, VPA-FLEGT, sauvegardes de la BM.

Réduction des impacts : bonne description de la prise en compte des résultats de l'évaluation des impacts dans le processus de prise de décision. Le plan d'action prévu est de bonne qualité, mais déroulé de façon un peu trop conceptuelle, sans se baser sur une analyse préalable des impacts sociaux-environnementaux potentiels du REDD au Ghana.

## Composante 3

Evaluation de l'existant : L'existant en matière d'estimation des émissions historiques est analysé (sauf pour les strates non boisées), mais pas en matière de modélisation des changements

d'usage des sols. Manque également une évaluation des capacités nationales existantes (un atelier a cependant permis de conclure que les capacités devaient être renforcés).

Cohérence de l'approche proposée :

1. Processus de déforestation et stratégie : Les variables à prendre en compte pour ajuster le scénario, de même que les données existantes ou à collecter sur ces variables ne sont pas présentées (sont uniquement mentionnées quelques variables mais qui ne semblent pas spécifiques au Ghana). L'intérêt de scénarios infranationaux n'est pas évalué.

2. Capacités nationales : Des activités de renforcement de capacité sont prévues, avec des appuis d'expertise internationale.

3. Système de suivi : La cohérence entre l'estimation des émissions historiques et le système MRV est bien mise en évidence, via notamment le développement d'un système de standard cartographique. Cependant, l'on ne sait pas comment seront suivies les données servant à ajuster le scénario de référence (pas de comp. 4b).

4. Cohérence interne : Un budget de 60.000 USD semble très faible pour le travail d'ajustement des émissions historiques. Par ailleurs, il faut clarifier le timing d'élaboration du REL dans l'introduction (contradiction avec la composante 3).

Crédibilité : Les méthodologies proposées pour l'estimation des émissions historiques respectent le principe de conservatisme. Par contre, il n'est pas prévu de mécanismes garantissant la transparence et la prudence dans l'ajustement du scénario.

Aide à la décision : L'articulation du scénario avec la stratégie n'est pas assez mise en évidence.

## Composante 4

Intégration : elle est adéquate, mais le fait de passer en grande partie par le suivi du couvert pour suivre la dégradation (proxy), alors que la dégradation est le processus prépondérant au Ghana, devrait être rééquilibré vers un suivi plus fin de la dégradation via l'inventaire à pied (biomasse).

Cohérence : Acteurs et rôle définis, mais plus de précision serait nécessaire afin d'éviter les conflits de compétences. Le schéma organisationnel est défini, avec des ambitions réalistes (*Tier 2*) qui s'appuieront sur des évaluations préliminaires. L'approche participative est largement exposée, mais elle devrait apparaître dans le contrôle qualité (consultation *ex-post*)

Méthodo : Tous les aspects méthodologiques et techniques s'appuient largement sur les guides du GIEC et le GOF-C-GOLD Source book. Peu ou pas de procédure, juste un plan de mise en place ultérieure des procédures : cela mériterait d'être approfondi.

Amélioration continue: Diagnostic initial des compétences et suivi des compétences pour amélioration. Peu de procédures sur la capitalisation des projets et programmes existants.

## Composante 5

Clarté : pour chaque sous-composante, les montants sont désagrégés à la dizaine de milliers de \$US près. Cependant, le budget manque parfois de clarté (mélange de lignes avec des petits et gros montants) et les totaux présentés en p13 ne correspondent pas à ceux que l'on obtient en faisant les calculs (5,7 millions de \$US affichés, contre 5,4 millions de \$US après calcul).

Montant : le budget total est de 5,4 millions de \$US. La composante 1a, qui monopolise à elle seule 25% du budget (soit 1,3 million de \$US), mériterait d'être allégé drastiquement.

Auto-financement : le Ghana s'engage à auto-financer 14% du RPP, ce qui est modeste mais reste cohérent avec le niveau de développement du pays.

Co-financements : aucun d'identifié à ce stade, mis à part le FCPF, qui est attendu pour 1,7 millions de \$US : reste donc 3 millions de \$US à trouver.

## 4. MEXIQUE

### Synthèse

1a Imprécisions, notamment sur les rôles du REDD TF, WG REDD et CONAFOR. Note : 2.

1b : Eléments d'information frustrés qui ne permettent pas de bien comprendre quelles consultations ont été menées ou sont à mener, avec qui, comment et dans quels buts. Note : 2.

2 : L'analyse des facteurs de déforestation/dégradation est faite au travers du prisme forestier, alors que les pressions sur les forêts semblent être le fait des activités agricoles et d'élevage. En conséquence, les stratégies REDD+ identifiées ne paraissent pas réellement pertinentes et il est difficile de juger de leur efficacité et efficiences potentielles. Enfin, les composantes 2c et 2d ne sont quasiment pas traitées, seules étant mentionnées des considérations préliminaires. Notes : 2a = 2, 2b = 2, 2c = 1, 2d = 1. Moyenne pour 2 = 1,5.

3 : L'approche est très orientée aide à la décision via l'identification des zones à risque de déforestation et l'estimation de l'impact des politiques passées et futures. Cependant, si l'aspect localisation des usages des sols futurs est traité en détail, l'aspect quantité de changement et timing du changement est très peu traité (on ne sait pas si le scénario sera historique ou ajusté). La prédiction des changements d'usage des sols, même incomplète, est traitée de manière plus précise et opérationnelle que pour les autres pays et le lien est fait avec la stratégie nationale. L'évaluation des émissions historiques est encore à un stade précoce où les choix méthodologiques n'ont pas été faits. Note : 3.

4 : Le MRV est très (trop ?) ambitieux (2011), avec un niveau visé de *Tier 3* et un budget énorme pour cette composante (Cf. infra). Toutefois il s'appuie sur les programmes et projets existants, de l'échelle nationale à l'échelle locale. C'est sur les articulations entre échelles (international, national, état, communauté) que devraient se focaliser les efforts. Note : 4

5 : Le budget est imposant (39,6 millions de \$US) et 76% de ce budget est dédié à la composante 4, qui pourrait certainement être mise en œuvre à moindre frais. Le Mexique s'engage à financer plus de 2/3 de ce budget. Malgré l'appui du FCPF et de l'UN-REDD (un peu plus de 3 millions de \$US chacun, soit 9% et 9%), il reste encore 5,6 millions de \$US à trouver... Note : 3.

## Composante 1a

Structure : La Commission interministérielle sur le changement climatique (CICC) regroupe 11 Ministères et 2 agences (institut statistiques, institut géographique). Elle met en oeuvre le Programme national sur le changement climatique (PECC) pour 2009-2012. Son secrétariat est assuré par le Ministère de l'environnement. Elle chapeaute 6 groupes de travail thématiques (adaptation, mitigation, politiques internationales, secteur privé, suivi/évaluation et REDD : WG REDD). Une REDD task force (REDD TF) est mentionnée comme "précurseur" du WG REDD. La Commission forestière (CONAFOR) est chargée, au sein du WG REDD, de la mise en oeuvre de la stratégie REDD. Quelle différence entre WG REDD et REDD TF ? Où intervient le CONAFOR ?

Composition : Il est dit que la REDD TF comprend des représentants des Ministères, des ONG, des organisations professionnelles forestières, du secteur académique et du secteur financier...Mais quelle est sa composition exacte ? Même question pour le WG REDD.

Rôles : Ils sont listés sommairement p13 mais on ne comprend pas le partage des rôles entre REDD TF et WG REDD et l'apport de certaines organisations dans le REDD TF (notamment CONANP, INE, FMC)

Décision : Non indiqué, tout comme le mode de résolution des conflits.

Calendrier : Une réunion par mois pour le REDD TF.

## Composante 1b

Périmètre : il est bien décrit en pp. 16-17, avec les groupes cibles suivants : conseil forestier national (CONAF) et ses 32 déclinaisons par Etats, Comité de conseil technique du projet pour services environnementaux, consultations régionales et locales, populations indigènes et communautés forestières.

Consultations faites : elles sont décrites de la pp. 15-16. Seules deux consultations ont eu lieu : (i) en juillet 2008 à Guadalajara avec 70 personnes (administrations gouvernementales, ONG nationales et internationales et institutions financières) et (ii) en novembre 2009 à Mexico dans le cadre d'un atelier de haut niveau visant à présenter la stratégie bas carbone 2009-2012 du Mexique.

Contenus : les contenus sont détaillés en fonction des groupes cibles identifiés : discussions sur les facteurs de déforestation avec le Ministère en charge de routes, des mécanismes de rétrocession de la rente avec les populations indigènes, etc.

Méthodes : Il est proposé une approche en 4 phases : (i) préparation, (ii) consultations pilotes pour l'ajustement des méthodologies, (iii) application des consultations au niveau national, (iv) prise en compte des avis. Par contre, les outils de consultation proprement dits ne sont pas détaillés.

Ressources humaines : aspect non détaillé.

Avis : aspect non détaillé.

## Composante 2a

Analyse : l'information fournie sur les facteurs de déforestation et le niveau de mise en oeuvre des lois est pauvre. Il y a un mélange, dans cette partie, de considérations sur le MRV, les scénarios de référence, les stratégies REDD, etc.

Précision/Fiabilité : il manque une analyse quantitative et spatiale précise des dynamiques de déforestation et dégradation forestière. L'information fournie reste trop générale : il est seulement dit que 82% de la déforestation/dégradation est du à la conversion des forêts en terre agricole ou prairies...On ne sait pas précisément où cela se produit et au profit de quelles spéculations.



Capitalisation : l'analyse se concentre sur les questions d'insécurité foncière, alors même qu'il est dit par ailleurs que 85% des terres ont des titres fonciers réguliers. On ne sait pas dans quelle mesure les conversions de forêts en terres sont dues à une application incomplète des lois.

Méthodes : l'approche utilisée pour compléter cette partie n'est pas décrite. On ne sait pas quelles sont les parties prenantes qui ont été consultées, notamment dans le domaine de l'agriculture ou de l'élevage.

Compléments : des éléments manquent ou ne sont pas suffisamment traités (dynamiques de déforestation et dégradation, enjeux fonciers, capacités provinciales) et les études supplémentaires pour y remédier ne sont pas prévues. Au contraire, le budget de cette sous-composante vise à financer des activités pilotes dans 800 communautés... On saute la phase d'analyse initiale pour passer directement à l'action.

## Composante 2b

Pertinence : encore des confusions sur ce que doit recouvrir la stratégie REDD+, comme en témoigne la p27 où sont mélangés les concepts de stratégies (= politiques visant à lutter contre la déforestation/dégradation) et les actions supports du RPP (MRV, scénario de référence, etc.). Par la suite, pp. 28-29, sont identifiées seulement des stratégies REDD+ dans le domaine forestier, alors que l'on cite dans la composante 2a l'agriculture et l'élevage comme les principaux drivers.

Efficacité : difficile à mesurer, vu la manque de pertinence des stratégies.

Efficience : idem.

Cohérence : Les stratégies ne sont pas assez liées aux politiques nationales de production agricole et d'élevage.

Risques : l'analyse des risques se fait une fois encore au travers du prisme forestier, sans tenir compte de facteurs non forestiers (par ex. les cours de matières premières agricoles).

## Composante 2c

Aucun des critères d'analyse de cette composante (coordination, gestion et distribution des ressources, échelle, cadre légal) n'est ici utile car cette composante est présentée de façon très sommaire, en pp. 36-37. Toutes les questions relatives à la composante 2c semblent posées, mais aucune amorce de réponse n'est proposée.

## Composante 2d

Idem que pour la composante 2c : cette composante n'est pas réellement traitée. Ne sont compilées que des considérations préliminaires sur ce que devrait être le SESA.

## Composante 3

Evaluation de l'existant : un inventaire des données sur les émissions historiques est fourni (composante 2a), mais sans analyse critique. Les capacités nationales que ce soit pour l'estimation des émissions historiques ou futures ne sont pas évaluées, mais le pays semble déjà avoir une certaine expérience en la matière.

Cohérence de l'approche proposée :

1. Processus de déforestation et stratégie : La construction du scénario n'est pas reliée aux facteurs de déforestation. Il n'est pas clair si des scénarios infranationaux seront construits, et leur intérêt n'est pas évalué (pas plus que leur articulation avec le niveau national).
2. Capacités nationales : Les responsabilités sont assez clairement identifiées et des expériences antérieures ont déjà été menées. Il n'y a pas de renforcement de capacités prévu.

3. Système de suivi : Les modalités de coordination entre les prestataires chargés de l'évaluation des émissions historiques et ceux chargés du système de monitoring ne sont pas claires. L'on ne sait pas non plus comment seront suivies les données servant à ajuster le scénario de référence (si le scénario est ajusté).

4. Cohérence interne : L'approche qui permettra de prédire la quantité et la temporalité des émissions futures doit être précisée (sera-t-elle historique ou ajustée ? si c'est un scénario ajusté, quelles seront les variables clés à prendre en compte, quel est le niveau d'information sur ces variables et comment seront-elles suivies ?). Le scénario de référence concerne les émissions liées à la déforestation et à la dégradation, mais le montage proposé (images satellites pour mesurer des changements de 2 ha et plus, utilisation du logiciel IDRISI qui ne permet pas de prédire conjointement plusieurs changements d'usage, etc.) ne semble pas permettre d'estimer la dégradation passée et de prévoir son évolution.

Crédibilité : Il n'est pas prévu de mécanismes garantissant la transparence et la prudence dans l'ajustement du scénario.

Aide à la décision : Le lien avec la stratégie nationale est clairement mis en évidence : le scénario servira de base à l'identification des aires d'actions prioritaires et servira à estimer l'impact de politiques forestières récentes et futures sur la déforestation et la dégradation. Il est cependant important de clarifier quelles conditions institutionnelles permettront que le scénario vienne effectivement alimenter la décision politique.

## Composante 4

Intégration: MRV en adéquation avec la stratégie à échelles multiples et considérant des usages du sol multiples. Des objectifs de suivi annoncés, mais peu de procédures pour les atteindre. Efforts exhaustifs à tous les niveaux risquant de rendre le MRV coûteux. Des études pourraient permettre d'évaluer les efforts à fournir sur le suivi du déboisement et le suivi de la dégradation.

Cohérence : Rôle de certains acteurs peu clair, notamment en ce qui concerne le suivi de la biomasse. Des chevauchements d'action apparaissent entre les niveaux national, des Etats, et des communautés. Approche participative élevée des communautés, en raison du contexte foncier particulier du Mexique.

Méthodo : Suivi prévu en fonction des aspects méthodologiques du GOF-C-GOLD Sourcebook. Plan pouvant aller plus loin dans les procédures, notamment pour justifier de la pertinence de conserver 25'000 placettes d'inventaire par exemple. Multiple imagerie satellite qui nécessiterait des éclaircissements : approche wall-to-wall ? Etude de hot spots ? Quelles images pour quel type de processus (déboisement/dégradation) ?

Amélioration continue: Nécessité d'approfondir les procédures d'évaluation de l'efficacité des actions REDD mises en places ; rien n'est prévu à cet effet. Actions programmées à courte échéance, un peu trop peut-être même si le Mexique a de solides bases techniques.

## Composante 5

Clarté : les montants sont peu désagrégés mais l'ensemble reste lisible.

Montant : le budget total est de 39,6 millions de \$US, 76% de ce budget (soit 30,2 millions) étant représenté par la composante 4, ce qui paraît relativement important et est à relier avec le niveau d'ambition très élevé de la composante 4...le budget de cette composante pourrait sûrement être allégé, sans que l'inventaire forestier national en pâtisse.

Auto-financement : le Mexique s'engage à auto-financer 69% du RPP (soit 27,3 millions de \$US), ce qui est un effort conséquent.

Co-financements : il est prévu que le FCPF et l'UN-REDD co-financent chacun près de 9% du budget (soit un peu plus de 3 millions de \$US chacun) : reste donc 5,6 million de \$US à trouver.

## 5. RDC

### Synthèse

1a : Structuration complexe : était-il nécessaire de créer un comité interministériel (la primature est là pour faire les arbitrages interministériels) ? Comment s'articulent les 4 axes de la coordination nationale ? Pourquoi empêcher un membre du Comité interministériel de siéger dans les comité national et vice versa (possibles difficultés de partage de l'info) ? Note : 1.

1b : Beaucoup d'idées et d'enthousiasme, mais les activités d'IEC gagneraient à être bien planifiées, vu la taille du territoire. Il faudrait notamment expliquer quelles seront les procédures pour incorporer les avis exprimés lors des consultations. Note : 3.

2 : le diagnostic présenté dans ce volet est relativement complet, les lacunes sont bien identifiées et des programmes sont identifiés pour les combler. La réflexion sur la préparation de la stratégie et le cadre de mise en œuvre est avancée et les propositions semblent cohérentes. Le lien n'est pas assez explicité entre les stratégies et les enjeux politiques et institutionnels s'appliquant au cadre de mise en œuvre. Il faudrait (i) Quantifier autant que possible l'impact de chaque facteur sur les taux de déforestation/dégradation, (ii) Identifier plus clairement les succès et échecs des efforts passés de lutte contre la déforestation, (iii) Clarifier le lien entre stratégies et cadre de mise en œuvre, (iv) Préciser le rôle des échelles nationale et sous-nationale dans l'application des stratégies. Notes : 2a = 2, 2b = 3, 2c = 3, 2d = 3. Moyenne pour 2 = 3.

3 : De façon générale, il est donné plus d'importance au cadre théorique qu'à l'analyse de l'existant et au plan d'action. Cela pose notamment des questions d'appropriation nationale de la déclinaison de ce cadre en activités concrètes. L'approche proposée pose également question par son caractère ambitieux dans un pays où les capacités existantes sont limitées. Cependant, l'approche est complète, puisqu'elle traite à la fois de l'estimation des émissions historiques et de l'évaluation des émissions futures. La note attribuée est de 3,5/5 pour son caractère complet et cohérent.

4 : Bonne compréhension de ce qui compose un système MRV national. Cependant il manque une analyse précise de l'existant et son articulation avec le système MRV à développer. Le programme MRV de la RDC est (trop ?) ambitieux et gagnerait en crédibilité s'il était accompagné d'activités concrètes permettant d'en assurer le succès. Note : 2.

5 : Le budget, qui manque parfois de lisibilité, est assez élevé et la composante 1 en représente près de 50%...ce qui paraît excessif. A noter également le fait qu'un co-financement du CBFF est attendu à hauteur de 33% du budget, ce qui paraît optimiste, connaissant les difficultés de décaissement de ce fonds. Note : 1.

## Composante 1a

Structure : Un décret de 2009 crée 4 entités : (1) un Comité national REDD, (2) une Coordination interministérielle REDD, (3) une Coordination nationale REDD et (4) un Comité scientifique REDD. Le décret prévoit également que ces structures seront, mutatis mutandis, répétées aux échelons provinciaux (11 actuellement, 26 après mise en oeuvre de la réforme constitutionnelle).

Composition : Le comité national est présidé par le SG du Ministère de l'environnement et le Directeur du DD du même SG en est rapporteur. Il comprend le cabinet du PR, le cabinet du PM, 3 Ministères (environnement, décentralisation, agriculture), les ONG (2 membres), les communautés forestières/peuples autochtones (2 membres), 2 Fédérations professionnelles et l'institut national de la recherche. A noter qu'ONG et communautés rurales/peuples autochtones sont réunis au sein du groupe de travail climat REDD (GTCR). Le Comité interministériel comprend 10 Ministères (agriculture, énergie, mines, travaux publics, foncier, plan, décentralisation, développement rural, finances). Une même personne ne peut être dans plus de 2 des 3 entités à la fois.

Rôles : Décrits en p9 pour le Comité national, en pp. 9-10 pour le comité interministériel et en pp. 10-11 pour la coordination nationale. Il est indiqué que les rôles des différentes entités doivent s'articuler avec les objectifs définis dans le document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSCR), le programme national forêt et conservation (PNFoCo) et le programme routes prioritaires (PRO-routes).

Décision : Mode de prise de décision et de résolution des conflits à définir en même temps que le règlement intérieur lors des 1<sup>ères</sup> réunions de chaque entité.

Calendrier : Une réunion ordinaire par trimestre + réunion extraordinaire en tant que de besoin pour la Comité national et le Comité interministériel. 4 axes de travail pour Coordination nationale.

## Composante 1b

Périmètre : il est bien décrit en p18 et p24, avec 6 groupes cibles : médias, société civile, leaders d'opinion, populations forestières et peuples autochtones, Etat et secteur privé.

Consultations faites : elles semblent avoir été bien menées et sont décrites de la p17 à la p21. Ces consultations sont présentées en détail en annexe 1b (pp. 92-97).

Contenus : les contenus sont organisés suivant les groupes cibles et en fonction des 2 objectifs assignés aux activités d'information – éducation - communication identifiées dans le RPP, à savoir (i) l'information et la sensibilisation sur REDD+ et le RPP, (ii) le recueil d'avis sur le RPP. Les thèmes de consultations sont listés en pp. 18-19, sans qu'il soient différenciés par groupes cibles.

Méthodes : 4 volets sont listés : (i) information (CD-ROM, calendriers, dépliants, émissions de radio et télé, presse écrite), (ii) renforcement des capacités (trois séminaires), (iii) production d'outils pédagogiques (fiches, bulletins de liaison, interviewes et saynètes radio, théâtre, chanson en français et langue nationale), (iv) consultation par enquête (3 jeux, dont le 1<sup>er</sup> déjà lancé).

Ressources humaines : trois superviseurs régionaux seront amenés à quadriller tout le territoire en 2010 afin de toucher directement 22 500 personnes et 400 000 par effet domino.

Avis : un exemple de prise en compte des avis exprimés lors d'un atelier régional est décrit en p97. Cependant, on ne dit pas comment seront traités les avis exprimés par les milliers de personnes qui seront consultées lors des ateliers provinciaux ou sous-provinciaux.

## Composante 2a

Analyse : les facteurs de déforestation directs (conjonction agriculture familiale / bois de feu ; successions exploitation forestière/minière → routes → agriculture familiale ; exploitation forestière informelle) et indirects (facteurs démographiques, économiques, technologiques, politiques et

culturels, pauvreté) ainsi que les relations entre eux sont correctement identifiés et explicités, se basant sur le cadre d'analyse de Geist et Lambin. L'ensemble manque cependant de hiérarchisation. Le paragraphe sur les facteurs futurs probables (augmentation de la demande alimentaire mondiale et développement des biocarburants au niveau international) est appréciable.

Précision/fiabilité : la situation en terme de déforestation et dégradation n'est pas assez détaillée, elle se limite au taux national de 0,25% et l'identification de quelques « points chauds ». Si des données chiffrées sur les facteurs appuient leur analyse, l'impact de ces facteurs sur la déforestation n'est pas quantifié. Les lacunes sont cependant bien identifiées.

Capitalisation : quelques expériences passées sont identifiées (PNFOCO, CARPE, reboisement d'Ibi Batéké, agroforesterie à Mampu, substitution énergétique à Nioki, foresterie communautaire à Kikonke, charbon de bois à Lubumbashi). Seule une analyse peu détaillée du reboisement d'Ibi Batéké est présentée. Ce point devrait être approfondi à ce stade. En annexe 2a-2 se trouvent les termes de référence pour une analyse systématique. Les succès et échecs de la réforme du secteur devraient être plus explicitement analysés.

Méthodes : la méthode pour la production de l'analyse des facteurs n'est pas présentée dans le RPP. La synthèse des études à venir prévoit une participation des parties prenantes nationales.

Compléments : des études complémentaires, dont les modalités sont correctement identifiées, sont prévues sur les drivers (Cf. annexe 2a-1) et les retours d'expérience (Cf. annexe 2a-2).

## Composante 2b

Pertinence : l'analyse stratégique préliminaire cible, par les 14 programmes envisagés, les facteurs relevés dans la partie 2.a. La RDC identifie des activités prioritaires : boisements et reboisements, réduction de l'utilisation exclusive de bois de chauffe et du charbon de bois, et développement maîtrisé des activités agricoles.

Efficacité : les options stratégiques sont hiérarchisées en fonction de leur impact et leur faisabilité estimée, qualifiée de difficile ou aisée, sans analyse plus fine. Le RPP souligne la nécessité d'approfondir cette estimation, notamment par l'expérimentation.

Efficience : l'évaluation économique des options stratégiques est incluse dans le calcul des potentiels de réduction d'émissions par type d'activités (« abatement cost curve » de Mc Kinsey, p52). Cette analyse mériterait d'être précisée dans cette partie.

Cohérence : le RPP identifie les politiques sectorielles forestières (PNFOCO), agricoles, énergétiques, minières, et d'infrastructures qui pourraient entrer en synergie ou en conflit avec les options stratégiques proposées. Des indications pour résoudre les conflits, notamment avec la politique de restauration des infrastructures routières, devraient être incluses. L'identification de sujets transversaux est utile, mais le lien devrait être fait avec les programmes proposés.

Risques : les risques liés aux options envisagées ne sont pas pris en compte, sauf dans le cas du développement de l'agriculture intensive. Les risques de fuites ne sont pas pris en compte.

## Composante 2c

Coordination : les enjeux politiques et institutionnels sont correctement analysés. Une étude complémentaire est prévue, dont les TdR (annexe 2c-3) sont correctement décrits. Le RPP donne une vision préliminaire détaillée du cadre de mise en œuvre, en identifiant 10 fonctions et parfois les structures existantes pouvant les assumer.

Gestion et distribution des ressources : une étude (Cf. TdR en annexe 2c-2) est prévue sur les mécanismes de gestion et redistribution des ressources. Pas d'indication pour l'instant.

Echelle de mise en œuvre : si le rôle des échelles nationale (décision, planification, régulation, répartition des ressources, etc.) et sous-nationale (gestion et organisation des projets) sont décrits, l'articulation entre ces niveaux devrait être précisée.

Cadre légal : le RPP prévoit une revue légale sur le cadre de la propriété du carbone. La vision préliminaire indique la tenue d'un registre national du carbone. Une première indication sur les droits de propriété du carbone précise en annexe 2c-1 que les actifs carbone pourraient revenir à l'État sous réserve de règles de redistribution adéquates.

## Composante 2d

Analyse préalable : elle souligne la possibilité de tensions sociales et de conflits sur le foncier, de craintes des peuples autochtones pour leurs usages traditionnels, de risques de conflits communautaires et d'une menace pour les ressources naturelles épargnées, mais également l'attente des populations en terme d'éradication de la pauvreté et de partage équitable des bénéfices. La méthode de production de cette analyse préliminaire n'est pas précisée.

Méthodes proposées : une SESA est proposée, réalisée par un consultant, dont les termes de référence détaillés sont en annexe 2d et correspondent aux attentes du FCPF, notamment en terme d'adéquation avec les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale. Des études d'impact environnemental et social seront menées sur les projets expérimentaux et les projets REDD. Le R-PP prévoit enfin le renforcement de capacités en matière d'études d'impact.

Réduction des impacts : les termes de référence de la SESA prévoient la formulation d'améliorations pour atténuer ou éviter les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs identifiés, ainsi qu'un Plan de Gestion Environnemental et Social.

## Composante 3

Evaluation de l'existant : Les données cartographiques disponibles sont rapidement mentionnées mais leur pertinence dans le contexte REDD n'est pas analysée. Les données sur les stocks de carbone ne sont pas présentées, mais il est indiqué qu'elles ne sont pas appropriées car non associées à des données d'incertitude. Les initiatives régionale et nationales de modélisation (IIASA, Mc Kinsey et UCL) sont valorisées. Mais les capacités existantes que ce soit pour l'estimation des émissions historiques ou futures ne sont pas évaluées.

Cohérence de l'approche proposée :

1. Processus de déforestation et stratégie : Une approche ajustée est proposée pour prendre en compte les causes futures, dont certaines sont identifiées par les modèles IIASA et Mc Kinsey (comp. 2a). Quelques variables clés sont déjà identifiées, ainsi que les données associées. Il est indiqué que des scénarios nationaux et infranationaux seront réalisés, ce qui semble cohérent avec l'immensité du pays, mais l'intérêt des deux approches n'est pas précisé, et leur articulation méthodologique non plus.

2. Capacités nationales : Un programme de renforcement de capacités de 500.000€ est financé par l'OIBT pour la réalisation de l'Inventaire Forestier National. Un appui de l'INPE et de la FAO est prévu sur les aspects télédétection. Sur les aspects modélisation, un partenariat avec un institut de recherche international est prévu (annexe 3). Les objectifs sont trop ambitieux par rapport au timing, aux capacités nationales existantes et au souhait d'avoir des scénarios nationaux et infranationaux d'ici 2012. Cependant la composante 6 prévoit une évaluation à mi-parcours du niveau d'avancée, qui permettra de redéfinir les objectifs à l'horizon 2012.

3. Système de suivi : L'approche choisie pour l'estimation des données d'activité historiques sera la même que pour l'estimation des données d'activités futures. Il n'est pas précisé comment les données économiques, sociales, etc. servant à alimenter le scénario de référence seront suivies (il semble sous-entendu que ce sera le mandat des institutions de collecte existants).

4. Cohérence interne : Pas de remarque particulière.

Crédibilité : Il est indiqué que les données seront disponibles pour des commentaires ouverts et indépendants et que les méthodologies et hypothèses seront explicitées clairement pour permettre

toute évaluation. Cependant, les modalités concrètes pour garantir la transparence et la prudence des scénarios ne sont pas précisées. L'analyse qualitative des pressions futures se base sur le modèle GLOBIOM (modèle de IIASA) et la cohérence avec les résultats de ce modèle sur les facteurs internationaux sera recherchée lors de l'élaboration des scénarios de référence.

Aide à la décision : Les travaux de l'UCL sur l'identification des zones à risque permettront de déterminer les zones d'action prioritaires. Il est fait mention de scénarios exploratoires pour alimenter la réflexion politique, et de scénarios stratégiques pour identifier les étapes par lesquelles le pays devra passer pour atteindre ses objectifs. Les travaux autour des besoins de développement futurs seront menés en collaboration avec le Ministère du Plan. Cependant, la prise en compte des résultats de ces travaux au niveau politique n'est pas garantie.

## Composante 4

Intégration : le MRV ne tient pas compte de toutes les composantes REDD+ exposées dans la stratégie nationale. Il y a déséquilibre dans la répartition des efforts pour la mise en place du MRV.

Cohérence : articulation confuse entre l'approche MRV régionale et nationale : quels acteurs ? Comment gérer techniquement cette approche ? Quel agenda ? Plus de clarté devrait être apporté sur ce qui compose cette approche. L'approche participative est décrite succinctement et énonce des principes généraux. Pourquoi limiter le rôle des communautés locales à la vérification et non à la collecte de données ? Cela est-il réalisable sur le terrain et qui peut l'encadrer ? Qui peut intervenir dans le secteur privé et de quelle manière ? Beaucoup de responsabilités sont confiées aux ONGs. Il serait nécessaire de clarifier la répartition de ces activités avec la DIAF et la DDD.

Méthodo : bonne compréhension des principes du système MRV national. Il manque une analyse des liens entre les travaux de l'OSFAC et de CARPE avec le MRV national à développer. Le RPP propose l'approche méthodologique de la FAO/INPE. Quel est l'avantage de cette approche dans le contexte de la RDC ? Pourquoi mesurer les 5 pools de carbone ? surement (trop ?) ambitieux et incertitude finale élevée compte tenu de la taille du pays. Une approche détaillée est précisée est proposée pour l'IFN. Le QA/QC n'est pas traité, il faudrait proposer un vrai programme, avec des acteurs identifiés et des responsabilités.

Amélioration continue : il manque une analyse critique des nombreux travaux existants en RDC. La capitalisation de ces travaux est parfois annoncée mais jamais expliquée ou analysée.

## Composante 5

Clarté : les montants sont la plupart du temps désagrégés mais l'ensemble manque parfois de lisibilité.

Montant : le budget total est de 24,6 millions de \$US, près de la moitié de ce budget (soit près de 10 millions) étant représenté par les sous-composantes 1a et 1b... la seule ligne « fonctionnement des institutions nationales » de la composante 1a, absorbe 10% du budget, ce qui paraît excessif. ... les budgets de ces deux sous-composantes pourraient sûrement être revus.

Auto-financement : rien (la RDC est en phase d'atteinte du point d'achèvement PPTTE...)

Co-financements : il est prévu que le FCPF et l'UN-REDD co-financent ensemble ou séparément près de 40% du budget. Un co-financement du CBFF est espéré à hauteur de 33 % du budget (soit 8,2 millions de \$US), ce qui paraît très ambitieux. Enfin, il reste donc plus d'1/4 du budget à trouver (soit 6,3 millions de \$US).



## 6. SURINAM

### Synthèse

1a : Clair et bien pensé. Représentation large et équilibrée de toutes les parties prenantes. Manque seulement des précisions sur le mode de prise de décision et de résolution des conflits (mais ceci peut être décidé de façon consensuelle lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du NRWG et du NFCU). Note : 4.

1b : Clair. Toutes les parties prenantes sont ciblées, notamment les communautés indigènes et maroons. Manque des précisions sur (i) quels contenus pour quelles parties prenantes ? (ii) qui fera les consultations avec les parties prenantes autre que les communautés indigènes et maroons. Note : 4.

2 : Le diagnostic est complet. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités au niveau institutionnel et légal sont correctement identifiées. Des synergies avec les politiques de développement sont également soulignées. Cependant, les impacts des facteurs sur la déforestation et la dégradation nécessitent d'être explicités et quantifiés. En plus des modalités de conception des stratégies, du cadre de mise en œuvre et de la SESA, des premières indications/propositions sur leur nature est souhaitable. Il faudrait donc (i) Expliciter les mécanismes par lesquels les facteurs identifiés impactent la déforestation et la dégradation forestière, (ii) Identifier des stratégies envisageables pour la REDD, en réponse aux facteurs de déforestation, (iii) Donner une première indication sur un cadre de mise en œuvre possible, en précisant notamment la façon dont les structures existantes pourraient y participer, les modalités de l'articulation entre les échelles nationale et locale, etc, (iv) Prévoir une étude sur les aspects légaux liés au carbone et (v) Faire un premier diagnostic des risques socio-environnementaux de la mise en place de politiques et mesures de REDD. Notes : 2a = 3, 2b = 2, 2c = 2, 2d = 2. Moyenne pour 2 = 2.

3 : L'approche présentée est relativement complète, c'est-à-dire qu'elle traite à la fois de l'estimation des émissions historiques, et de la prévision des émissions futures (notamment sur la base d'un exercice de modélisation des changements d'usage des sols présenté dans la composante 2a. Cependant, sur ces deux aspects, le niveau de détail est faible, et le Surinam est encore à l'étape de l'évaluation des données et des capacités disponibles. Malgré son caractère complet, la réflexion est très en amont par rapport aux autres pays. Note : 2.

4 : Le MRV est dans son ensemble très léger en procédures. En définissant clairement les acteurs et leur rôle du niveau local au niveau international (MRV régional), il sera plus aisé d'élaborer le suivi des diverses composantes demandées. Note : 2

5 : Budget énorme (21,2 Millions de \$US), avec 40 % du budget (soit 8,5 millions de \$US) dédié aux consultations (alors même que le Surinam ne compte que 200 000 habitants)...Pas de détail sur la part d'autofinancement et les origines des co-financements. Note : 1.



## Composante 1a :

Structure : Un Comité national REDD+ regroupe des Ministères, le cabinet du PR, une agence parapublique et 2 ONG (observateurs). Ce Comité national REDD+ doit évoluer en groupe de travail national REDD+ (NRWG) et regrouper en plus des organismes déjà cités : le secteur privé, la société civile, le secteur académique. Ce NRWG disposera d'un secrétariat assuré par le Ministère des forêts (RGB). Le NRWG chapeautera des "sous-unités" créées en tant que de besoin sur des sujets particuliers de la REDD+. Le NRWG aura la tutelle de l'Unité nationale du carbone forestier, NFCU, qui mettra en oeuvre la REDD+, avec 3 départements (administratif, technique, consultations). Un organisme indépendant de tous ceux cités, le Bureau du suivi, évaluera le RPP et sa mise en oeuvre.

Composition : Le NRWG comprendra 8 Ministères (forêt, environnement, décentralisation, finances, coopération, ressources naturelles, agriculture, travaux publics), le cabinet du PR, 2 organismes publics (l'Agence de l'environnement - NIMOS - et la Fondation pour la gestion forestière - SBB), 4 organisations professionnelles (concessions, scieries, mines, agriculture), 2 représentants de la société privé (dont un pour les « maroons »), 2 représentants du secteur académique (Université du Surinam, Agence de recherche sur l'environnement).

Rôles : Bien décrits pour le NRWG (pp. 9-10) et le NFCU (pp. 13-14)

Décision : Non indiqué, tout comme le mode de résolution des conflits.

Calendrier : Un rapport hebdomadaire du NFCU au NRWG et une réunion mensuelle entre NRWG et NFCU pendant la mise en oeuvre du RPP. Une réunion tous les 2 mois pour chaque sous-unité du NRWG. Une réunion semestrielle de toutes les entités (NRWG, sous-unités et NFCU)

## Composante 1b

Périmètre : il est bien décrit en p23 : administrations gouvernementales, communautés tribales, organisations locales (jeunes, femmes, de développement, villageoises), secteur privé, éducation et recherche. Les communautés indigènes et maroons sont particulièrement visées (234 communautés réparties sur 10 districts et présentes même dans des zones difficiles d'accès).

Consultations faites : Il est dit p19 que 3 consultations ont déjà été menées en juillet et août 2009 par les Commissaires de district et des fonctionnaires, à destination de communautés indigènes et maroons et d'ONG. Quelques éléments sont notés, mais les compte rendus ne sont pas accessibles (annexe 1b non fournie), donc impossible de juger de la qualité de ces consultations.

Contenus : des thèmes sont listés en pp. 18-19, sans qu'ils soient différenciés par groupes cibles.

Méthodes : les méthodes de consultation sont listées p18 : formations, séminaires, papiers techniques, articles dans les journaux locaux, info sur internet, programmes radio et télé. Pour les communautés indigènes et maroons, il est dit que les réunions en langues locales seront l'outil privilégié et que le principe de « consentement préalable libre et informé » (FIPC) sera de règle.

Ressources humaines : elles sont identifiées principalement pour mener des consultations dans les villages des communautés indigènes et maroons : il s'agira des commissaires de district et des coordinateurs sous-régionaux dépendant du Ministère du développement régional. Rien n'est dit par contre pour les personnes qui feront les consultations avec d'autres groupes cibles.

Avis : Les procédures de prise en compte des avis exprimés ne sont pas décrites.

## Composante 2a

Analyse : les facteurs directs sont identifiés et décrits, le principal étant l'exploitation minière, mais les mécanismes par lesquels ils agissent sur la déforestation et la dégradation ne sont pas précisés. Le tableau 2a.1 précise utilement le rôle du contexte social, économique, et de

gouvernance sur ces facteurs, ainsi que les lacunes et contraintes. Les risques futurs de déforestation sont exposés en introduction, notamment dus à la stratégie du MADP de développer les secteurs de l'exploitation forestière, minière, de l'agriculture et de l'énergie, identifiés comme facteurs de déforestation.

Précision/fiabilité : la situation du Suriname en terme de déforestation et dégradation forestière devrait être précisée dans cette partie. De même, si des données chiffrées sur les facteurs appuient leur analyse, l'impact de ces facteurs sur la déforestation n'est pas quantifié. La méthode de production de l'analyse des facteurs n'est pas décrite.

Capitalisation : les efforts passés de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière sont cités : renforcement des lois, politiques et régulations ; création de la fondation pour la gestion forestière et le contrôle de la production (SBB) ; création du conseil national pour l'environnement et de l'institut national pour l'environnement et le développement (NIMOS) et développement de la stratégie nationale pour la biodiversité (NBS) en 2006. Cependant, les succès et échecs de ces efforts sont très peu analysés. Cette analyse est prévue mais la méthodologie à employer n'est pas précisée. Le R-PP donne une bonne estimation des lacunes en terme de planification de l'utilisation des terres.

Méthodes : la méthode de production de l'analyse des facteurs n'est pas décrite. La seule information est que cette étude rapide a été faite en collaboration entre le Comité National REDD+ et Conservation International, avec contribution des parties prenantes concernées.

Compléments : le RPP prévoit des études complémentaires sur tous les points abordés.

## Composante 2b

Pertinence : le Suriname ne présente pas pour l'instant d'option stratégique. Le RPP indique cependant des enjeux à considérer pour l'identification de programmes permettant de construire une stratégie de préparation à la REDD+. Les éléments clés sur lesquels le pays prévoit de baser le développement de cette stratégie sont également énoncés, à savoir (i) coordination par le National REDD+ Working Group, appuyé par le NFCU (ii) identification des facteurs (iii) développement de méthodologies (iv) identification des besoins financiers et analyses coûts bénéfiques et (v) analyse des capacités institutionnelles. Le document devrait préciser les modalités de discussion et de formulation des stratégies de préparation à la REDD.

Efficacité : le plan d'action du R-PP ne prévoit pas de méthodologie pour l'évaluation de la faisabilité des options.

Efficiéce : le plan d'action prévoit des analyses économiques et financières détaillées des stratégies de préparation.

Cohérence : le document souligne que les stratégies seront conçues en considération de la politique forestière nationale (National Forest Policy) et le plan de développement pluriannuel (Multi Annual Development Plan). Le tableau 2a.1 fait utilement apparaître les programmes nationaux et stratégies pouvant prendre en charge les différents facteurs de déforestation. Le document devrait à ce stade clarifier la façon dont ces programmes pourraient être pris en compte dans le formulation d'une stratégie de préparation.

Risques : le plan d'action ne prévoit d'analyse des risques et des moyens d'atténuation que dans le cas de risques financiers.

## Composante 2c

Coordination : les cadres institutionnel, financier et légal existants et leurs enjeux sont rapidement décrits. Le plan d'action souligne la nécessité d'approfondir cette évaluation. Aucune indication n'est cependant donnée sur un possible cadre de mise en œuvre.



Gestion et distribution des ressources : le plan d'action prévoit d'étudier les modalités de répartition des ressources REDD+ mais ne donne pas de méthodologie pour cette étude.

Echelle de mise en œuvre : l'échelle de mise en œuvre n'est pas directement abordée dans cette composante. Ce point nécessiterait des premières indications.

Cadre légal : le plan d'action ne signale pas d'analyse des aspects légaux liés au carbone des écosystèmes forestiers. Il est question de recherches poussées sur un registre national.

## Composante 2d

Analyse préalable : aucune analyse préalable n'est faite car aucune option stratégique n'a été formulée. Le RPP devrait cependant identifier les problématiques environnementales et sociales, ainsi que les acteurs à mobiliser. Une évaluation préliminaire des risques socio-environnementaux liés à l'action sur les principaux facteurs identifiés devait être faite.

Méthodes proposées : le Suriname a décidé de préparer une SESA. Les termes de référence prennent en compte les étapes conseillées par le modèle de RPP du FCPF. Ils soulignent la prise en considération des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale.

Réduction des impacts : l'atténuation, la gestion des risques et le renforcement de capacité sont pris en compte comme réponse aux résultats de la SESA, ainsi que la formulation d'un cadre de gestion environnementale et sociale.

## Composante 3 :

Evaluation de l'existant : les données existantes en matière d'évaluation des émissions historiques sont présentées et leur pertinence dans le cadre du REDD partiellement évaluée (uniquement pour les aspects biomasse). L'évaluation des capacités pour l'estimation des émissions historiques devrait être réalisée à ce stade, mais elle est prévue comme la première étape de la comp.4. Les capacités de modélisation des changements d'usage des sols sont inconnues, mais il est précisé que les institutions clés (inconnues...) sont actuellement formées à la planification spatiale. Il est fait référence à des travaux régionaux sur l'estimation de la densité du bois, ou sur le suivi de la biomasse dans les forêts Amazoniennes (RAINFOR)

Cohérence de l'approche proposée :

1. Processus de déforestation et stratégie : Le choix d'une approche de modélisation est cohérent avec la situation du pays : c'est un pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation, qui anticipe un développement important du secteur minier, ainsi que du secteur agricole, énergétique et des infrastructures dans une moindre mesure. La méthodologie de modélisation n'est pas précisée. Dans l'annexe 2b, on parle d'ajustement sur la base de la croissance économique future, mais les principaux facteurs à prendre en compte, de même que les données sur ces facteurs, ne sont pas présentés. L'intérêt de scénarios infranationaux n'est pas évalué (même si c'est un petit pays, la déforestation est différente entre la zone côtière très peuplée et la zone boisée).

2. Capacités nationales : Le RPP met fortement l'accent sur les besoins de renforcement de capacités (sans donner beaucoup de précisions toutefois sur ces besoins).

3. Système de suivi : La mise à jour du scénario de référence est rapidement mentionnée dans la comp.4 (mais les types de données qui seront suivies et les modalités de suivi ne sont pas précisés). Il est mentionné en annexe que l'ensemble des données sera centralisé dans une National Forest Carbon Databank.

4. Cohérence interne : Il y a des problèmes de cohérence entre le budget et le planning. De plus, Le REL est développé avant que ne soit développée la méthodologie pour la projection et la modélisation des futures émissions issues de la déforestation et de la dégradation (comp 2a)

Crédibilité : L'analyse des pressions futures est factuelle et se base soit sur des plans de développement sectoriels, soit sur des publications. La transparence et la clarté sont des critères

clés de l'estimation des émissions historiques : l'accès aux données sera public, et les activités de suivi seront réalisées par un comité de suivi indépendant. Il serait cependant intéressant de préciser ces aspects : comment les données seront-elles mises à disposition du public ? Comment sera constitué le comité de suivi indépendant et à quel moment interviendra-t-il ?

Aide à la décision : dans la composante. 2a, il est précisé que les baselines serviront à tester ex ante et ex post l'impact des activités REDD+ (tant sur le couvert forestier, que sur les aspects sociaux ou environnementaux), et serviront à la planification environnementale, au choix des activités REDD+ et au développement de mesures d'atténuation. Cependant, il est important de clarifier quelles conditions institutionnelles permettront d'alimenter la décision politique.

## Composante 4

Intégration : MRV non réellement en adéquation avec le cadre stratégique. Des éléments n'apparaissent plus dans le MRV (suivi environnement, social et économique) alors que prévus dans le suivi auparavant. Les efforts sont équilibrés, mais ils devraient davantage se porter sur les aspects dégradation, notamment sur la composante aménagement forestier.

Cohérence : nécessité de clarifier les acteurs et leur rôle au niveau local et international puisqu'une approche internationale innovante est suggérée. Cela mériterait d'être approfondi. L'approche participative devrait être mise en avant de manière beaucoup plus franche. Il faudrait pouvoir associer davantage le secteur privé, et les populations locales entre la mise en œuvre et la vérification du suivi (e.g. R-PP Ghana)

Méthodo : les modalités méthodologiques semblent vouloir s'appuyer sur les directives du GIEC. En revanche, trop peu de procédures, et centrées uniquement sur le couvert et les stocks de carbone. Suivi des politiques et mesures, de l'environnement, du socio-économique à approfondir.

Amélioration continue : projets existants non abordés en dehors des actions du gouvernement. il serait nécessaire d'approfondir ce qui est capitalisable au niveau local. En revanche, évaluation des compétences initiales et des lacunes à combler pour le suivi des compétences, mais aussi de l'efficacité des politiques et mesures REDD. Les procédures devraient toutefois être approfondies.

## Composante 5

Clarté : les montants sont la plupart du temps désagrégés.

Montant : le budget total est de 21,2 millions de \$US, ce qui est énorme par rapport à la surface forestière du Surinam et aux budgets des autres RPP. 40% de ce budget (soit près de 8,5 millions) étant représenté par la sous-composante 1b. Le suriname compte 200 00 habitants : même si cette population est réparti sur l'ensemble du territoire, ce budget dédié aux consultations paraît excessif.

Auto-financement : non précisé

Co-financements : non précisé.



## ANNEXE 1 – GRILLE D'ANALYSE

### Composantes 1a : portage institutionnel du REDD+

1/ Structure : quels sont les organismes chargés de l'élaboration et de la mise en oeuvre du RPP ? Y a-t-il une bonne inter-ministérielle et une bonne intégration de la société civile et du secteur privé dans ces organismes ?

2/ Composition : comment sont composés ce ou ces organismes ? Leurs modes de nomination / élection sont-ils clairs et équilibrés ?

3/ Rôles : quels sont leurs rôles ? Sont-ils bien définis et arrêtés de telle façon que les conflits de compétence soient minimales ?

4/ Décision : qui décide et qui arbitre en cas de conflit ? Y a-t-il un processus de prise de décision clair et équilibré entre parties prenantes, notamment société civile et secteur privé ?

5/ Calendrier : quelles sont les activités programmées par ces organismes ? Ces organismes disposent-ils de feuilles de route et d'objectifs ?

Composante 1b : plan de consultations et consultations effectuées lors de l'élaboration du R-PP

1/ Périmètre : quelles sont les parties prenantes consultées ou à consulter ? Y a-t-il des oublis ou un sous dimensionnement des consultations ? Y a-t-il un processus inclusif de consultations et une bonne couverture du territoire, afin de toucher le maximum de parties prenantes ?

2/ Méthodes/contenus : quelles sont les méthodes de consultation employées par rapport aux différents groupes cibles ? Les méthodes et les contenus sont-ils bien adaptés aux groupes cibles ?

3/ Ressources humaines : quelles sont les personnes qui feront les consultations ? Sont-elles formées / informées de façon adéquates ?

4/ Avis : comment sont recueillis et traités les avis reçus lors des consultations ? Comment sont-ils ensuite incorporés dans le RPP ?

### Composantes 2a : analyse du contexte national

1/ Analyse des facteurs de déforestation : Y a-t-il eu une prise en compte exhaustive des causes de déforestation intra et extra secteur forestier ? Une analyse des causes directes et des facteurs sous-jacents, en particulier le contexte macro-économique, social, la gouvernance ? Une mise en exergue des interactions entre ces facteurs, afin d'avoir une compréhension fine des processus, une cohérence globale de l'analyse et une hiérarchisation des causes les plus significatives ?

2/ Précision et fiabilité de l'information fournie : Y a-t-il des données précises sur la déforestation et la dégradation : quantification, spatialisation ? L'analyse des causes est-elle appuyée par des données quantifiées ? A-t-elle fait l'objet de vérifications par des experts externes ?

3/ Capitalisation des expériences passées : Y a-t-il une analyse et une prise en compte des succès/échecs des politiques/programmes passés/présents ayant pour objectif la réduction de la déforestation et dégradation et/ou une gestion plus durable des écosystèmes forestiers ?

4/ Méthodes d'analyse : quel est le degré d'indépendance des rédacteurs par rapport aux décideurs politiques ? Quels ont été les niveaux de participation d'autres parties prenantes à l'analyse ? Les résultats ont-ils fait l'objet de présentations et débats contradictoires auprès des parties prenantes concernées ?

5/ Compléments prévus (cette analyse est sensée être complète dans le RPP mais ce ne sera probablement pas le cas dans la plupart des pays vu le manque de données sur le sujet) : si le

niveau d'information disponible est insuffisant, des analyses et études supplémentaires sont-elles prévues dans le R-PP ?

## **Composante 2b : stratégie nationale**

1/ Pertinence : les options de stratégie REDD envisagées sont-elles ciblées vers les principaux facteurs de déforestation ? Constituent-elles des réponses adéquates permettant d'infléchir les évolutions observées ?

2/ Efficacité : le plan d'action du R-PP intègre t-il une évaluation de la faisabilité des options envisagées ? Y a-t-il des retours d'expérience sur les mesures politiques et techniques proposées ? Quelles sont les disponibilités en moyens humains et matériels nécessaires ? Y a-t-il adéquation des moyens au contexte biophysique, économique, social et culturel ?

3/ Efficience : le plan d'action du R-PP intègre t-il une évaluation économique et financière des options envisagées ? Y a-t-il une évaluation des impacts sur l'économie nationale, sur les groupes cibles concernés par les différentes options ?

4/ Cohérence : les options envisagées et le plan d'action proposé s'intègrent-ils dans/prennent-ils en compte les principales politiques sectorielles du pays, la stratégie de réduction de la pauvreté ? Est-ce cohérent avec les politiques de développement du Gouvernement ?

5/ Risques : le plan d'action du RPP intègre t-il une analyse des risques (environnementaux, sociaux, économiques, politiques, institutionnels, etc.) liés aux options envisagées ? Des stratégies d'atténuation de ces risques seront-elles prévues ?

## **Composante 2c : mise en oeuvre**

1/ Structures et processus de coordination : le plan d'action du R-PP intègre t-il une analyse des enjeux politiques et institutionnels ? Quelles sont les structures responsables de la prise de décision, de la mise en œuvre ? Quelles seront les modalités de supervision et contrôle ? Quelles sont les compositions et modalités de fonctionnement des structures de prise de décision et mise en œuvre (NB : lien à faire avec analyse de la composante 1a) ?

2/ Gestion et distribution des ressources : le plan d'action du R-PP prévoit-il d'étudier les modalités de répartition des ressources du REDD+ auprès des différents acteurs impliqués, les conditions nécessaires pour une gestion fiduciaire rigoureuse, la transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources ?

3/ Echelle de mise en œuvre (nationale/sous-nationale/projet) : une analyse de cet aspect est-il intégré dans le plan d'action du R-PP ? Quelle est la cohérence des propositions avec les processus de décentralisation et déconcentration des politiques publiques ? Quelle est la cohérence avec les options de stratégie envisagées ?

4/ Cadre légal et registre des crédits carbone : l'analyse des aspects légaux liés au carbone des écosystèmes forestiers est-elle prévue dans le plan d'action du R-PP ? Y a-t-il des indications préliminaires sur les droits de propriété, droits de cessions, registre national ?

## **Composante 2d : évaluation d'impact socio environnemental**

1/ Analyse préalable : cette composante liste-t-elle les impacts socio environnementaux potentiels et les des groupes cibles concernés ?

2/ Méthodes proposées : sont-elles pertinentes au vu des stratégies REDD+ envisagées et des impacts socio environnementaux potentiels ? Utilisent-elles des méthodes/indicateurs existants (e. g. Indicateurs FAO de gestion durable des forêts, Principes, critères, indicateurs, vérificateurs de l'OIBT, Principes et critères d'Accord de partenariat volontaire FLEGT, Politiques de sauvegarde biodiversité, peuples autochtones, etc. de la Banque mondiale,) ?

3/ Réduction des impacts : comment les résultats de l'évaluation seront-ils pris en compte dans le processus de décision, afin de réorienter éventuellement la mise en oeuvre du R-PP ?

### **Composante 3 : scénario de référence**

1/ Évaluation de l'existant : Le scénario valorise-t-il les données disponibles sur l'évolution passée des émissions, et sur les facteurs (spatiaux ou non) de déforestation ? Quelles sont les capacités nationales disponibles pouvant contribuer à l'élaboration du scénario de référence ? Les initiatives en cours au niveau national ou dans la région sont-elles analysées et éventuellement valorisées ?

2/ Cohérence de l'approche proposée : (1) par rapport au processus de déforestation et à la stratégie REDD envisagée : l'approche proposée (historique, projeté) est-elle cohérente avec l'analyse des causes présentée en 2a et notamment avec l'analyse des causes futures ? L'intérêt de scénarios de référence sous-nationaux est-il évalué ? (2) par rapport aux capacités nationales : le scénario de référence est-il reproductible étant données les capacités nationales pour la collecte de données et la construction du scénario ? (3) par rapport au système de suivi : comment envisage-t-on de suivre les données incluses dans le scénario de référence ?

3/ Crédibilité : l'analyse des pressions futures sur la forêt est-elle argumentée par des sources fiables ? Comment est-il prévu de garantir la transparence des hypothèses du scénario ?

4/ Aide à la décision : comment le scénario de référence construit viendra-t-il appuyer la construction de la stratégie nationale ? La démarche proposée vise-t-elle le renforcement des capacités nationales sur le long terme ?

### **Composante 4 : mesure, rapportage et vérification**

1/ Intégration de la composante MRV : la composante MRV (4) est-elle en adéquation avec les composantes stratégie (2b, 2c, 2d) et scénario de référence (3) ? La répartition des efforts est-elle cohérente entre composantes ?

2/ Cohérence des acteurs et des actions : le RPP définit-il clairement les acteurs impliqués dans le MRV, ainsi que le rôle de chacun (pour éviter les conflits potentiels et dans un souci de transparence) ? Les acteurs et le schéma organisationnel décrits sont-ils à la hauteur des ambitions proposées ? L'approche est-elle participative (la BM insiste sur ce point) ?

3/ Aspects méthodologiques et techniques : Les orientations sont-elles en accord avec les guidelines de la CCNUCC (FCCC/TP/2009/1) et le REDD Sourcebook ?

4/ Formation continue et amélioration : les transferts de compétences prennent-ils en compte le diagnostic initial des compétences et les acquis valorisables (procédures, données, projets pilotes) ? Les actions sont-elles bien programmées dans le temps (e.g. premier système MRV de tier 1, puis acquisition graduelle de compétences pour passer en Tier 2) ?

### **Composante 5 : budget**

1/ Clarté : les objets, coûts unitaires, quantités et coûts totaux sont-ils bien indiqués, avec un niveau de désagrégation suffisants ?

2/ Montants : les sous-totaux par composante et le total général sont-ils bien calibrés ? Y a-t-il un risque manifeste de sur- ou sous calibration par rapport aux objectifs ou moyens et donc un mauvais rapport d'efficacité ou d'efficience ?

3/ Autofinancement : Est-il prévu un autofinancement par le pays, gage d'appropriation ?

4/ Cofinancements externes : y a-t-il d'autres co-financeurs que le FCPF et les co-financeurs éventuels sont-ils déjà identifiés, voire engagés dans le financement du RPP ?

## ANNEXE 2 – GRILLE POUR L'ANALYSE DE LA COMPOSANTE 3

### Critères d'analyse :

Evaluation de l'existant : dans la mesure où il n'y a pas encore de lignes directrices méthodologiques sur la question des scénarios de référence, et que dans la majorité des pays, les données sur les émissions historiques ne seront disponibles que dans quelques années, les premières années de préparation pour l'estimation des émissions futures sont a priori axées sur le renforcement de capacités (sur la modélisation des changements d'usage des sols, sur les procédures de collecte de données, etc.), et sur la collecte de données. Pour ce faire, l'évaluation de l'existant en matière de données disponibles et de capacités, est indispensable.

Cohérence de l'approche proposée : on évalue dans cette partie la cohérence entre le plan d'action préliminaire avec les causes futures présentées, avec les capacités nationales disponibles ou dont le renforcement est prévu, avec le système de suivi (compatibilité entre la méthode d'estimation des émissions historiques et le monitoring des émissions futures, et modalités de suivi des variables du scénario de référence), et au niveau de la cohérence interne de la composante (absence de contradictions).

Crédibilité : dans la mesure où les scénarios de référence nationaux ne seront pas acceptés tant qu'on n'aboutira pas à un scénario mondial permettant effectivement de réduire les émissions, il est important d'anticiper les risques de surestimation individuels du scénario de référence, en garantissant la transparence des données, des hypothèses, des méthodologies, etc. A ce stade, des procédures en ce sens peuvent déjà être proposées.

Aide à la décision : le scénario de référence, selon la façon dont il est construit, a le potentiel de servir d'outil d'aide à la décision et peut venir appuyer la construction de la stratégie REDD. A ce stade, il est possible de prévoir des mécanismes institutionnels permettant de garantir la prise en compte des résultats du scénario de référence par les décideurs politiques.

Les recommandations consistent essentiellement à combler les manquements identifiés pour chaque critère (ou en des points précis présentés dans la partie *cohérence interne*).

### Articulation avec les autres composantes :

Le scénario de référence comprend à la fois l'estimation des émissions historiques et l'estimation des émissions futures (soit dans le prolongement des émissions historiques, soit via un ajustement). Les méthodologies utilisées pour estimer les émissions historiques sont communes à la composante 3 et à la composante 4 (puisque le système de monitoring des émissions et l'évaluation des émissions historiques doivent respecter la même méthodologie). La pertinence des choix techniques de suivi cartographique et d'estimation des stocks de carbone au regard des caractéristiques du processus de déforestation est analysée dans la partie sur la composante 4.

